

**Conseil d'administration provisoire
Séance du 27 janvier 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 08/2025	QUESTIONS FINANCIERES Tarifs UJM 2025/2026
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 10 janvier 2025

Le Conseil d'administration provisoire adopte la modification du tarif suivant :

Intitulé de la Formation : TROPICAL BIOACOUSTICS CERTIFICATE

Cette formation TROPICAL BIOACOUSTICS SCHOOL 2025 qui se déroulera du 5 au 16 mai 2025 en Polynésie Française, bénéficie cette année d'une subvention de la Région AURA de 25000€ gérée à l'UJM-FST et de la participation de partenaires : l'Université Odense au Danemark à hauteur de 10000€ et le Labex CELYA à Lyon pour 15000€. Ces financements permettent de proposer des droits d'inscription à 850€ au lieu de 3750€ comme indiqué lors de la création de cette formation et de sa validation en CFVU en 2023.

Montants :

formation initiale

850 € = Tarif TROPICAL BIOACOUSTICS CERTIFICATE en inscription principale
850 € = Tarif TROPICAL BIOACOUSTICS CERTIFICATE en inscription secondaire
Imputation budgétaire (Droits d'inscription) : CF 9524190 – G952DUTROP

A Saint Etienne le 28 janvier 2025
Le Président du Conseil d'Administration
provisoire,
Président de l'Université Jean Monnet,


Florent PIGEON

POUR : 26	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------